

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

LOT N° 3

ASSURANCE "RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS"

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le présent dossier comporte :

<i>Word</i>	1/	Fiche de demande de renseignements	1 page
	2/	Acte d'engagement	6 pages
	3/	Annexe "Convention de gestion"	2 pages
	4/	Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
<i>PDF</i>	5/	Cahier des clauses particulières	13 pages
	6/	Dossier technique	114 pages
TOTAL			137 pages

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Références : **SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE**
Appel d'offres ouvert

LOT N° 3 - ASSURANCE RC DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

A transmettre par la plateforme de dématérialisation de la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique : www.klekoon.com

Et **obligatoirement**, à transmettre par courriel à l'attention de :

Monsieur Nicolas Combes, nicolas.combes@gaite-lyrique.net
La Gaîté Lyrique
3 bis rue Papin, 75003 PARIS

et

Monsieur Ivan BOURASSEAU
14, place Georges Pompidou - 93160 NOISY LE GRAND
Fax : 01 43 03 21 73 - Courriel : paris@protectas.fr

Société	:
Nom	:
Fonction	:
Adresse	:
Code postal	: Ville
Télécopie	:
Téléphone	:
Courriel	:

Questions :

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 3

**OBJET : ASSURANCE "RESPONSABILITE CIVILE
DES MANDATAIRES
SOCIAUX ET DIRIGEANTS"**

**Appel d'offres ouvert, selon les articles 66, 67 et 68
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

N° du marché : 18072017-ASSURANCES

PIECES CONTRACTUELLES :

I / Pièces particulières :

- Acte d'engagement et son annexe "Convention de gestion"
- Cahier des clauses particulières

II / Pièces générales :

- Code des assurances
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Nom du candidat :
N° tél. :
N° fax :
Adresse mail :

ACTE D'ENGAGEMENT

Le pouvoir adjudicateur :

LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

La personne habilitée à signer le marché :

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE.

ARTICLE 1 / CONTRACTANT :

Je soussigné,

NOM et PRENOM

A compléter **selon la forme de la candidature** :

agissant (cocher la case correspondante) :

en candidat unique pour le compte de :

- *identification* :
- *adresse du siège social* :
-
-

comme mandataire du groupement constitué des membres suivants pour lesquels doivent être précisés :

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-
- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-
- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- Après avoir pris connaissance du cahier des charges assurance "**Responsabilité Civile des mandataires sociaux et dirigeants**" et des documents qui y sont mentionnés ;
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés aux articles 44 et 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

m'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 / DUREE DU MARCHE ET DELAIS :

2.1 - DUREE DE VALIDITE DU MARCHE :

Le marché est conclu pour une durée de **4 ANS et 7 MOIS** à compter du **1^{ER} JANVIER 2018** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

2.2 - DELAI D'EXECUTION :

Le délai d'exécution part de la date d'effet du contrat telle que prévue au cahier des clauses particulières

ARTICLE 3 / PAIEMENTS :

3.1 - Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses particulières.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet clé
- à

3.2 - UNITE MONETAIRE : L'EURO

3.3 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU MARCHE

Le paiement s'effectuera par virement et selon les dispositions spécifiques propres au Code des assurances.

ARTICLE 4 / TARIFICATION :

4.1 - LES PRIX DU PRESENT MARCHE SONT DES PRIX FORFAITAIRES NON REVISABLES.

4.2 - TARIFICATION :

**La réponse à l'Offre de Base est obligatoire.
Les variantes libres ne sont pas autorisées.**

* Prime HT/an = €

* Prime TTC/an = €

NOM DE LA COMPAGNIE :

ARTICLE 5 / OBSERVATIONS :

Les observations, amendements et commentaires éventuels doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Ils doivent être numérotés.

Nombre d'observations :

L'absence d'indication du nombre d'observations ou l'indication "zéro" observation manifesterà l'acceptation intégrale, par l'assureur, des clauses particulières du cahier des charges.

Ces dispositions seront donc reprises dans le contrat qui sera établi par l'assureur et primeront, pour ce qu'elles ont de plus favorables à l'assuré, sur les pièces annexes de l'assureur.

ARTICLE 6 / FOURNITURE DES DOCUMENTS PREVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL :

Le candidat retenu s'engage à fournir à l'acheteur, tous les 6 mois à compter de la notification et jusqu'au terme du marché, les documents prévus à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail.

ARTICLE 7 / LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE :

Une pénalité contractuelle peut être appliquée au titulaire, s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail.

Le montant de cette pénalité sera égal à 10 % du montant du marché sans toutefois pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du Code du travail.

Si le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, l'acheteur pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le contrat sans indemnités, aux frais et risques du cocontractant.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original

signature du candidat
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

à

le

Cachet commercial

En cas de groupement, la signature du mandataire engage tous les membres du groupement.

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

selon les conditions tarifaires suivantes :

Prime HT	Prime TTC

à

le

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché le

Le titulaire

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché.

Signé le par le titulaire destinataire

Le (date d'apposition de la signature ci-après)

Le pouvoir adjudicateur

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CONVENTION DE GESTION

(*) Cocher la case correspondante

1) CERTIFICATION

L'acheteur ayant l'obligation de vérifier l'exactitude des informations fournies par le candidat, celui-ci justifie-t-il d'une certification CERTI FRANCE ASSURANCES ou de toute autre certification de service en matière de gestion équivalente au titre des modalités et procédures de gestion détaillées ci-après ?

OUI * NON *

Si OUI, le candidat joindra obligatoirement à son offre une attestation permettant de prouver qu'il dispose de ladite certification.

2) DECLARATION

La déclaration de sinistre pourra être adressée :

- ✓ Par téléphone
- ✓ Par courrier
- ✓ Par fax
- ✓ Par mail

Cocher toutes les solutions acceptées

Toute déclaration de sinistre fera l'objet d'un accusé de réception systématique de la part de l'assureur reprenant la référence du sinistre de l'assuré et indiquant la référence de l'assureur :

OUI * NON *

L'accusé de réception indiquera le nom de la personne qui assurera le suivi de ce dossier :

OUI * NON *

Les dossiers seront tous suivis par le même interlocuteur :

OUI * NON *

L'assureur s'engage à adresser à l'assuré systématiquement une copie des courriers adressés aux tiers :

OUI * NON *

3) PROVISION

Pour les dossiers qui font l'objet d'une provision technique, l'assureur indiquera le montant de la provision prévue :

OUI * NON *

Pour les dossiers qui font l'objet d'une provision technique, l'assureur s'engage à informer l'assuré lorsque le dossier est clos :

OUI * NON *

4) BILAN

L'assureur s'engage à présenter à la demande de l'assuré un bilan avec un détail de la sinistralité :

OUI * NON *

Ce bilan fera l'objet :

* d'un courrier :

OUI * NON *

* d'une réunion de travail chez l'assuré :

OUI * NON *

L'assureur pourra-t-il adresser à la demande de l'assuré le bilan de la sinistralité depuis la prise d'effet du contrat ?

OUI * NON *

Sous quel délai à partir de la demande de l'assuré ? jours.

Fait à _____, le _____.

Signature du Candidat

ATTESTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance dont le siège social est situé à reconnaît avoir reçu l'intégralité du cahier des charges correspondant au lot n° 3 "**RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS**" de la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique comportant :

1/	Fiche de demande de renseignements	1 page
2/	Acte d'engagement	6 pages
3/	Annexe "Convention de gestion"	2 pages
4/	Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
5/	Cahier des clauses particulières	13 pages
6/	Dossier technique	114 pages
	TOTAL	137 pages

La compagnie précitée atteste qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente assurance conformément au Code des assurances.

Nom et signature du responsable du dossier

A,

le